



RELANCE AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° **10 000 021** AONO/C-
MOKOLO/CIPM/ROUTES/2026 DU **02 OCT 2026** EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE
RENFORCEMENT DU PONT SUR LE MAYO BOULA DANS LA COMMUNE DE MOKOLO,
DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD

Imputation : 23411
FINANCEMENT : BIC EXERCICE 2026

1. Objet de l'appel d'offres

Le Maire de la commune de Mokolo, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un appel d'offres pour l'exécution des travaux de renforcement du pont sur le Mayo BOULA, dans la Commune de Mokolo, Département du Mayo-Tsanaga, Région de l'Extrême-Nord.

2. Allotissement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont répartis comme suit :

N° lot	Projet	Coût Prévisionnel TTC
UNIQUE	RENFORCEMENT DU PONT SUR LE MAYO BOULA	15 000 000

3- Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- L'installation de chantier ;
- Les travaux préparatoires ;
- L'assainissement et le drainage ;

NB :

- ✓ Il est à noter que la construction des ouvrages d'assainissement se fera obligatoirement sur la base de l'approche « Haute Intensité de Main d'Œuvre » (HIMO). Les détails sont précisés dans le CCTP.

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises des travaux publics installées au Cameroun.

5. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le BIC, Exercice 2026. Le montant prévisionnel des travaux est de **15 000 000 (Quinze millions francs CFA) TTC**

6. Consultation du dossier d'appel d'offre

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la commune de Mokolo,

7. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré dès publication du présent avis auprès du Service des Marchés de la commune de Mokolo, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais de dossier de **10 000F (Dix mille) FCFA** payable à la recette municipale sur présentation de l'avis.

8. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou compagnie d'assurances agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est de **300 000 FCFA**.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus quatre (04) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

9. Présentation des offres

Les documents constituant l'Offre seront répartis en quatre volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

- Volume 1 : Pièces administratives ;
- Volume 2 : Offre Technique ;
- Volume 3 : Offre Financière.

Toutes les pièces constitutives des offres (Volumes 1, 2 et 3), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.
Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

10. Remise des offres.

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, à la commune de MOKOLO, au plus tard le **23 OCT 2026** à 10 heures. Elle devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° **0002/23-OCT-2026** AONO/C-MOKOLO/CIPM/ROUTES/2026 DU **02 OCT 2026**
EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU PONT SUR LE MAYO BOULA, DANS LA
COMMUNE DE MOKOLO, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD,
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

12. Ouverture des offres

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le **23 OCT 2026** à partir de 11 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de Mokolo.
Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

13. Recouvrabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives et une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances accompagné du reçu de la CDEC et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et d'un montant de **trois cent mille 300.000) francs CFA**. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif. Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur

14. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à trois (03) mois

15. Evaluation des offres

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

15.1- Critères éliminatoires

15.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes (à compléter dans 48 heures)
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.
- c) Absence de caution de soumission
- d) Absence de l'attestation de catégorisation du soumissionnaire dans le sous-secteur routes

15.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes (à compléter dans 48 heures) ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans les travaux de construction des bâtiments ou Travaux Publics (TP) au cours des trois (03) dernières années inférieures à **25 Millions (25 000 000) de FCFA** ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des quatre dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction BTP ;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction au moins à 70% des critères essentiels.

15.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

15.2. Critères essentiels

L'offre technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante :

A - Présentation	03 critère
B - Références	03 critères
C - Personnel d'encadrement	10 critères
D - Méthodologie	13 critères
E - Matériel	12 critères
F - Surface financière	09 critère

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation. En cas de conflit entre l'Avis d'Appel d'Offres, la grille d'évaluation et le RPAO, seul ce dernier doit être pris en considération.

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

17. Renseignements complémentaires

17.1. Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus à la commune de MOKOLO.

17.2. Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07

18. Additif à l'appel d'Offres

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

Mokolo le : **02 OCT 2026** ;

Copies :

- ARMP pour publication au JDM;
- DDMINMAPMT
- Président CIPM/COM-Mok;
- Affichages
- Archives

LE MAIRE
(AUTORITE CONTRACTANTE)



Mr VOHOD DEGUIME
Médecin Hors Echelle



02 OCT 2025
000021
RELAUNCH NOTICE OF NATIONAL OPEN TENDER N° AONO/C-MOKOLO/CIPM/ROUTES/2026
OF EMERGENCY PROCEDURE FOR REINFORCEMENT OF THE BRIDGE IN THE MAYO-
BOULA MOKOLO COUNCIL, DEPARTMENT OF MAYO-TSANAGA, FAR NORTH REGION.

Imputation: 23411
FUNDING: BIC, EXERCISE 2026

1. Object of the invitation to tender

The Mayor of the municipality of Mokolo, Project Owner and Contracting Authority, launches in urgent procedure a call for tenders for the execution of the works of the Reinforcement of the Bridge in the Mayo-Boula, in Municipality of Mokolo.

2. Allotment

The works covered by this call for tenders are divided into a firm tranche.

N° lot	Project	Prévisionnel Cost TTC
UNIQUE	Reinforcement of the Bridge over the Mayo-Boula	15 000 000

3- Consistency of work

This work includes the following operations:

- Site installation;
- Preparatory work;
- Sanitation and drainage;

NB: It should be noted that the construction of sanitation works will be carried out on the basis of the "High Labor Intensity" (HIMO) approach. The details are specified in the CCTP.

4. Participation and origin

Participation in this call for tenders is open to public works companies established in Cameroon

5. Funding

The works subject to this call for tenders will be financed by the BIC, Fiscal Year 2026. The estimated amount of the work is as follows: 15,000,000 (fifteen million CFA francs).

6. Consultation of the tender dossier

The Call for Tenders file can be consulted at the municipality of Mokolo,

7. Acquisition of the tender dossier

The Tender File may be withdrawn as soon as this notice is published by the Procurement Department of the municipality of Mokolo, upon presentation of a receipt for payment of a non-refundable sum for the administrative fee of (10,000 F (Ten thousand CFA francs) payable to the municipal revenue upon presentation of the notice.

8. Provisional Security

Each bidder must attach to its administrative documents, a provisional guarantee issued by a first-rate banking institution or insurance company approved by the Ministry in charge of Finance, the amount of which is fixed: 300,000 FCFA.

The documents constituting the Offer will be divided into three volumes below, placed in a single envelope, including:

Volume 1: Administrative documents;

Volume 2: Technical Offer;

Volume 3: Financial Offer.

All the constituent parts of the tenders (Volumes 1, 2 and 3) will be placed in a large sealed outer envelope bearing only the mention of the Call for Tenders in question.

The different parts of each Offer will be numbered in the order of the DAO and separated by spacers of the same color.

10. Submission of Bids.

Each offer, written in French or in English and in seven (30) copies including one (01) original and six (06) copies marked as such, must reach the town of MOKOLO in sealed envelopes, no later than 23 OCT 2026 at 10 hours. It should bear the mention:

"RELAUNCH NOTICE OF NATIONAL OPEN TENDER N° AONO/C-MOKOLO/CIPM/ROUTES/2026 OF OCT 2026 FOR REINFORCEMENT OF THE BRIDGE OVER THE MAYO-BOULA, MOKOLO COUNCIL, DEPARTMENT OF MAYO-TSANAGA, FAR NORTH REGION.

TO BE OPENED ONLY IN COUNTING SESSIONS »

11. Period of validity of offers

The period of validity of offers is ninety (90) days from the deadline set for their submission.

12. Opening of tenders

The opening of tenders will be done in one time and will take place on 23 OCT 2026 from 11:00 a.m., local time, by the Internal Tenders Commission of the municipality of Mokolo.

Only bidders or their duly authorized representatives who have perfect knowledge of the file may attend this opening session.

13. Admissibility of tenders

Under penalty of rejection, the required administrative documents must be produced in originals or in copies certified true by the issuing services, as the case may be, following the indications of the RPAO. They must be dated no more than three (04) months from the opening of the bids or drawn up after the date of publication of the notice of invitation to tender.

The bid duly stamped and signed, according to the model contained in the tender dossier, will show the costs in CFA francs excluding taxes and all taxes included.

14. Period of execution

The maximum time for the execution of the work is set at three (03) months

15. Evaluation of offers

Tenders will be evaluated on the basis of the following criteria:

15.1. Elimination Criteria

- a) Absence of the deposit for submission at the opening or of a non-compliant administrative document to be provided within 48 hours after the opening session;
- b) Falsified document or false declaration;
- c) Omission in the financial offer of a quantified unit price;
- (d) Have not met at least 24 essential criteria/31.

15.2. Essential criteria

The technical offer will be evaluated according to the following scoring grid:

- A - Presentation03 criterion
- B - References03 criteria
- C - Supervisory staff10 criteria
- D - Methodology13 criteria
- E - Equipment12 criteria
- F - Financial surface09 criterion

The details of these essential criteria are specified by the Special Rules for the Call for Tenders (RPAO) and included in the evaluation grid. In the event of a conflict between the Invitation to Tender, the evaluation grid and the RPAO, only the latter must be taken into consideration.

16. Award

The Project Owner will award the Contract to the Bidder whose offer has been recognized as compliant with the Tender Documents and who has the technical and financial capacities required to perform the Contract satisfactorily and whose offer has been evaluated. the lowest price, including any discounts offered.

17. Additional information

17.1. Additional technical information can be obtained from the municipality of MOKOLO.

17.2. For any act of corruption, please call or send an SMS to MINMAP at the following numbers: 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

18. Addendum to the call for tenders

The Project Owner reserves the right, if necessary, to make any other useful subsequent modification to this call for tenders.

Amps:

- ARMP pour publication au JDM;
- DDMINMAPMT
- Président CIPM/COM-MOK;
- Affichages
- Archives

Mokolo, the 02 OCT 2026
The Mayor Municipality of Mokolo
(Contracting Authority)



Dr VOHOD DEGUIME
Médecin Hors Echelle